



Foto: Helène Tobler

Interview du mois

- 6** Chef du Service vaudois de médecine et de psychiatrie pénitentiaires, le Prof. Bruno Gravier préside aussi la Conférence des médecins pénitentiaires suisses. Il explique comment le canton de Vaud s'adapte à l'explosion des mesures psychiatriques, un sujet très débattu en Suisse romande.

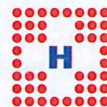
Competence

Offizielles Organ von H+ Die Spitäler der Schweiz und der Schweizerischen Vereinigung der Spitaldirektorinnen und Spitaldirektoren SVS

Organe officiel de H+ Les Hôpitaux de Suisse et de la Fédération suisse des directrices et directeurs d'hôpitaux FSDH



www.competence-hospitalforum.ch



Competence-Partner / Partenaires Competence



Ingenieur Hospital Schweiz (IHS)
Ingénieur Hôpital Suisse (IHS)



Schweizerische Vereinigung der Pflegedienstleiterinnen und Pflegedienstleiter (SVPL)
Association Suisse des Directrices et Directeurs des Services Infirmiers (ASDSI)



Bildung

Die Höhere Fach- und Führungsschule von H+ Die Spitäler der Schweiz
L'Ecole supérieure et de gestion de H+ Les Hôpitaux de Suisse

1 Editorial

5 News

Interview du mois

- 6** *Comment Vaud adapte ses prisons à l'explosion des mesures psychiatriques*

Focus

- 9** Neue Quellen anzapfen /
De nouvelles sources de financement
- 10** «Die Finanzierung wird zum zentralen Thema des Gesundheitswesens»
- 12** Ein Patentrezept, das für jedes Spital passt, gibt es nicht
- 14** Private Investoren lösen Kantone und Banken bei der Finanzierung ab
- 16** Financer un projet à 315 millions de francs
- 17** Comment séduire des investisseurs potentiels
- 18** PPP: un instrument adéquat, à certaines conditions
- 19** Une solution avantageuse et rapide pour le CHUV

21 Inside

Trend

- 22** Das patientenfokussierte Spital der Zukunft gestalten

Background

- 24** Damit die Baustelle für niemanden zum Ärgnis wird

Interna

- 26** *Certification REKOLE®: dernière pierre à l'édification d'une réussite nationale*

28 Journal

29 Librum

30 Who is new

36 SVPL

37 IHS

38 Agenda

39 Outlook

39 Impressum

40 Schluss-Strich /
Coup de crayon



Le Prof. Bruno Gravier, devant le bâtiment de Cery qui sera partiellement transformé en établissement de réhabilitation sécurisé.

Médecine pénitentiaire

Comment Vaud adapte ses prisons à l'explosion des mesures psychiatriques

L'explosion du nombre de cas psychiatriques et de mesures pénales de durée indéterminée nécessite des structures de détention plus adéquates. Comme d'autres, le canton de Vaud doit multiplier les projets pour répondre aux besoins. – Interview par Marie-Claire Chamot

Le service cantonal vaudois de médecine pénitentiaire existe depuis 20 ans. Comment ses missions ont-elles évolué ?

Elles se sont élargies et complexifiées. Élargies parce que nous avons reçu de nouveaux mandats liés à l'évolution du système pénitentiaire: les soins dans la prison pour mineurs qui va s'ouvrir prochainement à Palézieux et la prise en charge médicale des détenus dans les postes de police, où ils attendent parfois leur transfert trois à quatre semaines faute de place dans les prisons.

Mais nos missions se sont surtout complexifiées avec l'explosion des mesures pénales de durée indéterminée, qui permettent d'imposer un soin à un détenu et de lier sa libération ou l'élargissement de sa détention à la façon dont il s'implique dans

son traitement. Cette évolution contribue à l'accroissement de la surpopulation pénale et complexifie les prises en charge. Enfin, on constate une augmentation importante du nombre de détenus présentant des pathologies psychiatriques sévères, qui rend nécessaire la création de lieux spécifiques de prises en charge, comme la prison médicalisée Curabilis à Genève.

Quelles sont les pathologies les plus fréquentes dans les prisons ?

Ces pathologies sévères, psychoses ou schizophrénies, ne sont pas les plus nombreuses mais mobilisent considérablement les intervenants. Elles concernent chaque année une centaine des 3000 détenus qui passent dans les prisons vaudoises et nous ne dispo-

sons pas des structures de soin adéquates pour de tels patients.

Les pathologies de la toxicodépendance prennent aussi une place importante. En particulier, nous voyons revenir périodiquement des migrants poly-consommateurs, sans statut légal en Suisse, donc marginalisés et difficiles à intégrer dans les circuits de soins à leur sortie. Les détenus présentant des troubles sévères de la personnalité et avec de fortes tendances au passage à l'acte auto ou hétéro agressif nous occupent aussi au quotidien.

Les auteurs de délits sexuels sont maintenant, pour la plupart, astreints à un soin psychiatrique. Mais il existe une grosse ambiguïté sur la notion de soins: nous soignons des troubles psychiques qui peuvent être

en relation avec de tels comportements ou nous aidons de telles personnes à interroger ce qui les a conduits à de tels délits, mais on ne soigne pas un délit! Il y a de grosses attentes, mais un traitement n'est pas synonyme de sécurité, même s'il peut contribuer à diminuer le risque de récidive.

Pourquoi le service est-il rattaché au Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) et non au service pénitentiaire ?

Il est très important que le service de médecine et de psychiatrie pénitentiaires soit rattaché au CHUV. La médecine pénitentiaire doit être une discipline universitaire, d'enseignement et de recherche. Notre service est d'ailleurs très apprécié dans le tournus de formation.

Après un certain temps de détention, le Service pénitentiaire prend en charge l'affiliation à une caisse maladie des détenus non assurés. C'est une garantie que nous offrons des soins conformes à la LAMal et cela indique aussi que nous essayons le plus possible de faire en sorte que les détenus bénéficient des mêmes soins que n'importe quel citoyen. Ce principe d'équivalence figure en lettres d'or dans tous les textes internationaux concernant la privation de liberté.

« Il y a tout à gagner à gérer la médecine pénitentiaire en y important les modèles de gestion hospitalière. »

Quel sera le rôle de l'établissement de réhabilitation qui prendra place dans le centre hospitalier de Cery ?

La plus grande partie du site de Cery sera reconstruite, et le bâtiment qui abrite actuellement la psycho-gériatrie sera en partie transformé en établissement de réhabilitation sécurisé (ERS). Dans quelques années, il sera chargé d'accueillir une vingtaine de patients sous mesure thérapeutique, donc principalement des articles 59 du Code pénal, pour lesquels le jugement a établi un rapport de causalité entre la pathologie et la délinquance.

Ce centre de réhabilitation offrira une étape intermédiaire, d'une année maximum, entre la prison et la réinsertion dans des foyers. L'idée force est d'accepter des gens présentant des difficultés psychiques, qui

ont déjà fait un long parcours et que l'on doit préparer du mieux possible à intégrer des structures d'accueil plus ouvertes. De nombreux détenus ont besoin d'un tel accompagnement pour un retour dans la cité et les foyers spécialisés sont submergés par les demandes!

Grâce à un accompagnement professionnel, une prise en charge 24 heures sur 24 et une vigilance particulière, cet établissement permettra de bien évaluer la personne et de préparer progressivement son retour dans une vie plus libre avec des garanties de sécurité. Ceci dit, le risque zéro n'existe pas, tout le monde le sait et le répète. Toute réinsertion comporte un risque, c'est à la société de déterminer où elle veut placer le curseur.

La prison médicalisée Curabilis, qui s'ouvre à Genève, suffira-t-elle pour la Suisse romande ?

Curabilis ne suffira pas pour toute la Suisse romande. Le nombre de places disponibles pour les condamnés vaudois restera très limité. Nous devons donc prévoir la suite: les différents partenaires concernés réfléchissent à la création d'un centre de soins dans l'enceinte des Etablissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe (EPO), qui pourra offrir des soins psychiatriques et somatiques 24h sur 24. Une telle structure représente un coût de construction et des coûts de fonctionnement qui s'approchent des coûts d'un hôpital. La situation des malades psychiques dans les prisons rend, à mon avis, cette création indispensable.

Que prévoit ce projet de centre de soins aux EPO ?

Nous en sommes aux réflexions préliminaires. Le projet que je défends est une structure bénéficiant d'une équipe hospitalière formée à la réalité pénitentiaire, et offrant une prise en charge psychiatrique aigüe et au long cours, ainsi qu'une prise en charge somatique permettant d'éviter un maximum de transferts en milieu hospitalier. Mais cette évolution pose un vrai débat de société: on ne peut pas laisser les détenus dans les conditions actuelles, qui sont indignes d'un état moderne et ne font que compliquer la réinsertion. D'un autre côté, jusqu'à quel point veut-on accroître les possibilités d'enfermement? Il s'agit là aussi de choix qui interrogent sur l'évolution de notre société.



Prof. Bruno Gravier, Chef du Service de médecine et de psychiatrie pénitentiaires, Président de la Conférence des médecins pénitentiaires suisses, Site de Cery, Prilly; 021 643 68 60; Bruno.Gravier@chuv.ch

Spezialfall Gefängnispsychiatrie

Die steigende Zahl psychiatrischer Fälle in Schweizer Gefängnissen und die starke Zunahme der Strafmasse mit unbestimmter Dauer machen die Schaffung von adäquaten Strafeinrichtungen nötig. In Genf kann das neue Gefängnis-Krankenhaus Curabilis nur einen Teil des Bedarfs aus der Romandie abdecken. Der Kanton Waadt muss deshalb weitere Projekte vorantreiben: Ein geschlossener Massnahmenvollzug in einer psychiatrischen Klinik soll in einigen Jahren in Cery entstehen und ein forensisches Pflegezentrum ist in Bochuz vorgesehen. ■

Y a-t-il des différences réelles avec la Suisse alémanique dans la prise en charge des détenus dangereux ?

Les différences ne sont pas si importantes, mais la Suisse alémanique est allée plus vite dans la construction de lieux adaptés. Un certain nombre d'unités sont prêtes, mais elles sont déjà toutes pleines!

Par contre, en Suisse alémanique, la médecine pénitentiaire ne s'est pas développée comme en Suisse romande, et repose encore sur des systèmes de consultations par des médecins privés, sans réelle politique de soins. Il y a tout à gagner pourtant à gérer la médecine pénitentiaire en y important les modèles de gestion hospitalière. Sécurité et santé coûtent cher et ce sont deux métiers différents qui nécessitent des compétences spécifiques. ■